



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un chargé de mission parc privé ancien au sein de la Direction de l'habitat

Le GRAND DIJON élabore son 2ème programme local de l'habitat (PLH). La production de logements, l'habitat durable et la rénovation urbaine font partie des grandes priorités d'action que le Conseil communautaire s'est données pour le mandat.

Pour y parvenir, le GRAND DIJON compte notamment poursuivre et développer son action sur le parc privé ancien. Ceci passe nécessairement, compte tenu de l'effectif actuel du service, par la création d'un poste supplémentaire dédié à l'habitat privé ancien.

Ce poste de chargé de mission devra être force de proposition sur la mise en œuvre du programme communautaire ciblé sur la performance énergétique des travaux de réhabilitation du parc privé ancien, en tenant compte des grands projets d'agglomération.

Il assurera par ailleurs les missions suivantes

Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) du Grand Dijon :

- Préparation, en lien avec les services de l'ANAH, de l'ordre du jour des séances
- Elaboration des propositions d'évolution du Programme d'Action Territoriale annuel ainsi que des dispositions du règlement intérieur de la CLAH,
- Pré-examen des dossiers de demande de financement avant chaque réunion de la CLAH,

Aides financières

- Suivi de l'exécution financière des budgets annuels Aides à la pierre (crédits délégués ANAH),
- Instruction des demandes de subventions sur fonds propres du Grand Dijon,
- Adaptation des modalités locales d'intervention (crédits délégués, fonds communautaires).

Le poste a été déclaré vacant auprès du centre de gestion le 10 avril dernier. Quelques agents titulaires se sont portés candidats, mais aucun ne disposait d'une expérience en montage technique, opérationnel et financier d'opérations dans l'habitat privé ancien.

Il est donc proposé de recourir, pour cette mission nécessitant une expertise particulière, au recrutement d'un agent contractuel.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er août 2009 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission parc privé ancien au sein de la Direction de l'habitat ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

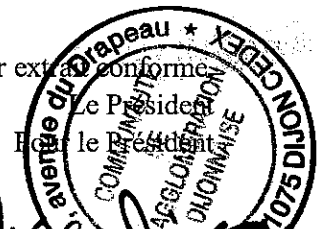
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 JUN 2009



Pour extrait conforme
Le Président
H. le Président



Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUN 2009

Déposé en Préfecture le